

DURLINSDORF



Nouvelle équipe municipale 2020 - 2026

MAIRIE

1 rue de Dannemarie

68480 Durlinsdorf

Tél : 03 89 40 80 69

E-mail : mairie-durlinsdor@wanadoo.fr

Site internet : durlinsdorf.net

Retrouvez nous sur la page Facebook de la Commune de Durlinsdorf

Heures d'ouverture :

Lundi de 16h00 à 18h00

Mercredi de 10h00 à 12h00

Jeudi de 16h00 à 18h00

SOMMAIRE

Le mot du maire.....	3
Informations pratiques.....	5-6
Délibérations.....	7-17
Finances	18-20
Vie du village.....	22-26
Grands anniversaires.....	27-29
Le coin historique.....	30
Echo des associations.....	31-32
Informations générales.....	33-39
Photos.....	40

LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs,
Chers concitoyens,

En tant que nouveau Maire j'ai d'abord une pensée pour toutes nos familles qui ont été touchées parfois durement par cette crise qui nous affecte et qui n'est pas entièrement maîtrisée à travers le monde.

Je profite de ce premier mot pour remercier tous ceux qui nous ont fait confiance. La démocratie à bien fonctionné avec la présence d'une deuxième liste, les électeurs ont pu s'exprimer pour le bien de la commune.

Je tiens tout particulièrement à remercier Mr Christian Futterer pour les trente années passées à la tête de la commune, et à saluer son engagement, son courage et son travail au service de tous ainsi que la patience de son épouse Fabienne.

Avec cette pandémie la mise en place de la nouvelle municipalité ne s'est pas faite de suite mais maintenant que tout est réglé nous pouvons nous mettre au travail et ce n'est pas ce qui manque.

Pour pouvoir terminer les travaux en cours et réaliser les projets que nous voudrions entreprendre il faudra que les financements soient au rendez-vous. La réforme fiscale, la suppression de la taxe d'habitation et la lourdeur administrative font que nous pouvons difficilement prévoir à long terme d'autant plus que nous vivons une période de crise. D'autre part le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas augmenter la taxe foncière pour cette année, c'est d'ailleurs le seul prélèvement pour laquelle nous pouvons encore nous exprimer.

L'assainissement, c'est la Communauté de Communes du Sundgau qui en a maintenant la gestion et qui fixe le prix de l'eau. En principe la mise en route de la station ne devrait pas tarder mais je ne saurais vous donner une date précise, toujours est-il que le branchement au réseau est interdit pour l'instant et ne doit pas se faire sans l'autorisation de la CC du Sundgau. Certains se sont déjà raccordés ce qui risque de poser des problèmes lors de la mise en route.

Pour ce qui concerne l'urbanisme, la carte communale actuelle date de 2006, nous allons reprendre ça en main pour remettre le tout à jour.

En attendant des jours meilleurs je vous souhaite un bel été et de bonnes vacances pour ceux qui partent, mais surtout faites attention à vous en respectant les consignes pour vous protéger et pour éviter l'apparition d'une deuxième vague.

Bien Cordialement.

Le Maire : Georges SCHOLL

PRESENTATION DE LA NOUVELLE EQUIPE MUNICIPALE

Les conseillers sont là pour vous représenter, vous pouvez faire appel à eux pour communiquer avec la municipalité



SCHOLL Georges
MAIRE
64 ans
Chargé d'affaires
18 rue du Sculpteur
Enderlin



FELLMANN Claudia
31 ans
Collaborateur
comptable
19 rue du Wasen



HARTMANN Guillaume
37 ans
Ingénieur
11 rue de Dannemarie



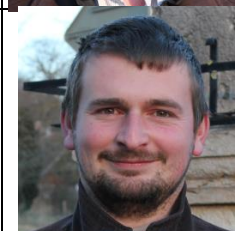
BRUETSCH Arlette
1^{ère} adjointe
55 ans
Secrétaire
13 rue des Maçons



JANOVJAK Philippe
41 ans
Consultant en
alimentation biologique
22 rue du Temple



GARCIA Christine
2^{ème} adjointe
57 ans
Blanchisseuse
11 rue du Moulin



KOHLER Kevin
29 ans
Agriculteur
25 rue de Dannemarie



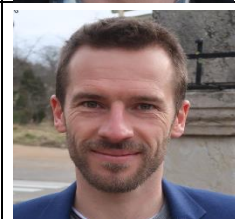
WALTER Guy
3^{ème} adjoint
52 ans
Responsable chantier
1 Rue des Bergers



MARTI Sébastien
34 ans
Technicien automobile
23 rue de Porrentruy



SITTLER Christian
4^{ème} adjoint
65 ans
Retraité
7 Rue des Maçons



RUETSCH Marc
34 ans
Gérant de la Carrière
12 rue de la Cure



BLUMBERGER Laetitia
38 ans
Professeur des écoles
14 rue du Temple



SCHMITT Claudine
53 ans
Employée électronique
15 Rue du Wasen



ENDERLIN Stéphane
48 ans
Technicien régleur
12 rue du Sculpteur
Enderlin



ZWINGELSTEIN Céline
34 ans
Ouvrière spécialisée
11 rue de Dannemarie

INFOS DE LA COMCOM SUNDGAU – RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU

Les relevés de compteur d'eau potable vont être réalisés durant les mois de juillet et août dans notre commune par

Monsieur PIERREL Antoine.

Son emploi du temps comprend une « soirée » jusqu'à 20h pendant laquelle il est amené à continuer de solliciter les habitants.



Dans le cadre des protocoles sanitaires actuellement en place en raison de la crise Covid-19, Monsieur PIERREL sera équipé d'un masque. Il n'entrera pas dans les habitations et proposera un choix aux habitants ;

- Soit vous transmettez oralement l'index du compteur après lecture et Monsieur PIERREL le note et appose sa signature sous contrôle de l'abonné
- Soit vous refusez et Monsieur PIERREL leur laisse à disposition un billet de réponse à remettre à la CCS le plus rapidement possible avec l'index du compteur par mail ou par téléphone.

ASSAINISSEMENT :

Nous vous rappelons que la station d'épuration n'est actuellement pas fonctionnelle. Il est donc interdit de court-circuiter sa fosse septique et de se brancher directement sur le réseau des eaux usées.

Pour toute question relative à l'assainissement nous vous invitons à prendre contact avec la Comcom Sundgau au 03-89-08-47-57.

ATTENTION – CHANGEMENT DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE A PARTIR DU 1^{er} AOÛT

Lundi de 16h00 à 18h00

Mercredi de 10h00 à 12h00

Jeudi de 16h00 à 18h00

Mairie fermée du 10 au 14 août

Pour l'instant nous ne pouvons pas recevoir du public pendant les permanences maire-adjoints du lundi soir.

Pour toute demande d'entretien avec M le maire, veuillez prendre un RDV à la mairie par téléphone ou courriel.

M Moureau, notre garde forestier, nous signale que les réclamations concernant l'état du bois de chauffage enstéré, doivent être faites avant de ramener le bois à la maison. Il faut laisser les stères sur place dans la forêt afin que M Moureau puisse juger de la recevabilité de la réclamation.

Nuisances sonores...Merci de respecter la tranquillité de vos voisins



Pour que retour du beau temps ne rime pas avec nuisances sonores, nous vous demandons d'être compréhensifs et de prendre des précautions pour éviter que vos voisins ne soient gênés par les bruits répétés et intempestifs émanant de vos activités.

A cet effet, **les travaux** de bricolage et de jardinage **utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne** pour vos voisins en raison de leur intensité **sonore** tels que tondeuse à gazon, motoculteur, débroussailluse, raboteuse, scie mécanique, etc.... sont à éviter pendant les heures des repas et les heures nocturnes. Il est également interdit de faire du bruit les dimanches et jours fériés.

Pensez également à réduire le son de votre radio ou chaîne HI-Fi afin de ne pas imposer votre musique à tout le quartier, vos voisins ne sont pas forcément fans de votre répertoire !

Plateforme des déchets verts

Ouverture du 1 avril au 31 octobre

DURLINSDORF : Les mercredis de 15h00 à 17h00
Les samedis de 10h00 à 12h00 (sauf jours fériés)

LIEBSDORF : Les mercredis de 8h00 à 10h00
Les samedis de 15h00 à 17h00
(le site est derrière la salle communale « Le Tilleul »)

Nous vous rappelons que seuls les déchets verts, les habits et le verre sont autorisés à être déposés sur les sites communaux.

Pour tous autres déchets, veuillez-vous référer au dépliant reçu en début d'année de la Comcom Sundgau.

Pour toutes demandes de dépose de gravats inertes, veuillez compléter le formulaire disponible en mairie ou sur le site internet durlinsdorf.net et le remettre à la mairie ou à Guy Walter **une semaine avant de faire les travaux.**

Aucune dépose sur le ban communal n'est autorisée sans un accord écrit du maire ou d'un de ses adjoints.

Tout contrevenant s'expose à des sanctions !

Séance du 31.01.2020x

Sous la présidence de M FUTTERER Christian, maire

Présents : Mmes GARCIA Christine et BRUETSCH Arlette, adjointes
Mmes FREY Sabine, SCHWOB Anne,
Mrs GOEPFERT Thierry, SCHOLL Georges, RUETSCH Christian, PFIFFER Dominique,
ENDERLIN Stéphane, BRINGEL Marc, KOHLER Kévin, FROEHLY Jean-Claude,
Absents :
Mme RUETSCH Catherine (procuration FROEHLY Jean-Claude)
M MEYER Laurent (procuration PFIFFER Dominique)

Certification de notre forêt communale

Le conseil municipal décide de s'engager pour la certification de la forêt communale ainsi devenir adhérent du PEFC France.

Cette adhésion permettra de répondre au besoin de la filière bois et de disposer des bois certifiés gestion durable pour être plus concurrentiel sur le marché mondial du bois. C'est un engagement sur 5 ans pour l'ensemble de notre forêt sur la région Grand Est.

Différentes règles de gestion forestière devront être respectées, l'ensemble sous contrôle de l'ONF.

La contribution financière pour 5 années est de :

$195.9 \text{ ha} \times 0.65 \text{ €} + 20 \text{ €} = 147.33 \text{ €}$

Cette décision a été prise suite au vote suivant :

NON : 3

OUI : 12

Bois de chauffage

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas augmenter le prix du bois de chauffage qui sera donc le suivant :

- Bois 3^{ème} âge : 40 €/stère
- Bois d'affouage : 45 €/stère jusqu'à 15 stères par famille
- Bois au-delà de 15 stères : 49.50 € TTC

Honoraire ONF pour l'exploitation des coupes et des travaux forestiers année 2020

Le conseil municipal prend connaissance du devis des frais d'honoraires 2020 établit par l'ONF.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour l'ensemble des travaux d'assistance technique pour un montant HT de 3'295€.

Ligne de trésorerie

En date du 07.12.2018 la commune de Durlinsdorf a signé une convention de ligne de trésorerie d'un montant de 800'000 € avec le crédit agricole de Strasbourg.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal, décide de reconduire cette ligne de trésorerie pour une année supplémentaire c'est-à-dire jusqu'au 06.12.2020 dans les conditions suivantes :

- Montant du financement : 800'000 €
- Référence : EURIBOR 3 mois
- Index : EURIBOR 3 mois moyenné du mois d'utilisation
- Marge : 0.63 %
- Durée : 1 an
- Périodicité de révision du taux : mensuelle
- Paiement des intérêts : trimestriel
- Remboursement du capital : in-fine
- Taux : 0.63 % à titre indicatif pour janvier
- Frais de dossier : 0.10 % avec un minimum de 100 €

Subventions 2020

Le conseil décide, à l'unanimité des membres présents, d'attribuer les subventions suivantes :

- Association Mieux Vivre à St Morand : 200 e
- Maison familiale rurale de Montbozon : 100 €
- AFAPEI Bartenheim : 100 €

Fondation du Patrimoine

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour le paiement de la cotisation à la Fondation du Patrimoine pour un montant de 75 €

Achat nettoyeur haute pression

Le conseil municipal prend connaissance de deux devis concernant un nettoyeur de haute pression :

- Devis de ETS GAMECA pour un montant HT de 1'556 €
- Devis de ETS ACS ANDELFINGER pour un montant HT de 2'080 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour l'achat du nettoyeur à haute pression auprès de GAMECA.

Dépenses d'investissements avant le vote du budget primitif 2020

Préalablement au vote du budget primitif 2020, la commune peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2019.

Afin de faciliter les dépenses d'investissements sur l'ensemble des budgets, le conseil municipal autorise M le Maire à liquider les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2019 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette avant le budget primitif 2020.

Il s'agit des opérations suivantes :

- Opération 22 : matériel communal

Opération 10 : trottoir rue de la scierie
Opération 46 : parking école
Opération 54 : mairie/école

Augmentation des loyers

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'appliquer l'augmentation des loyers suivant l'indice de référence des loyers donné par l'INSEE sur l'ensemble des loyers de l'année 2019.

Sapeurs Pompiers : Budget Primitif 2020 et Compte Administratif 2019 du CPI du Jura

Le conseil municipal prend connaissance du budget 2020 et Compte Administratif 2019 du CPI du Jura / Fusion des CPI de DURLINSDORT et MOERNACH et l'accepte dans son intégralité.

Le budget 2020 se compose de la façon suivante :

Fonctionnement : recettes et dépenses : 6'480 €

Investissement : recettes et dépenses : 3'000 €

Le Compte Administratif 2019 pour DURLINSDORF, au prorata de la population, s'élève à 4'458.15 €

Achat terrain rue de la Scierie SCHWEITZER

Comme discuté lors d'un conseil municipal en date du 14.03.2019 il a été décidé d'élargir et de mettre dans les normes le trottoir de la rue de la Scierie Schweitzer.

Pour cela un nouveau bornage est nécessaire et le conseil municipal prend connaissance de celui-ci :

De ce fait il faudrait acheter :

- 0 are 02 de la parcelle initiale 344/87 de la section 01 et 0 are 06 de la parcelle initiale 345/87 de la section 01 et 0 are 11 de la parcelle initiale 346/87 de la section 01 à M METZGER Philippe, soit un total de 0.19 are
- 0 are 12 de la parcelle initiale 347/87 de la section 01 et 0 are 01 de la parcelle initiale 348/87 de la section 01 à M SONDENECKER Philippe soit un total de 0 are 13.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, ayant fixé le prix à 7'500 €/l'are décide donc de l'achat suivant :

- Parcelle 355/87 de la section 01 d'une surface de 0.02 are et parcelle 356/87 de la section 01 d'une surface de 0.06 are et la parcelle 358/87 de la section 01 d'une surface de 0.11 are à M METZGER Philippe domicilié 16 rue du Sculpteur Enderlin à DURLINSDORF soit un total de 0 are 19 à 7'500 €/l'are = 1'425 €
- Parcelle 360/87 de la section 01 d'une surface de 0.12 are et la parcelle 362/87 de la section 01 de 0.01 are à M SONDENECKER Philippe domicilié 1 rue de la Scierie Schweitzer à DURLINSDORF soit un total de 0.13 are à 7'500 €/l'are = 975 €

Le conseil municipal fait le choix de faire acte administratif ou le maire se substitue au notaire et déclare l'ensemble au Livre Foncier afin de régulariser et d'enregistrer le nouveau propriétaire qui sera la commune de DURLINSDORF

Le conseil municipal donne la compétence de signature de l'acte administratif de ces achats à Mme GARCIA Christine, 2^{ème} adjointe.

Vente de terrain communal

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de vendre la parcelle 286 de la section 01 d'une contenance de 8.83 ares (au pied du Rohberg) à M RUETSCH Raphaël domicilié 22 rue du Sculpteur Enderlin à DURLINSDORF au prix de 4'000 €/l'are.

Cette décision fait suite à la délibération du 19.06.2019 fixant le prix de vente à 4'000 €/l'are et à la délibération du 08.11.2019 autorisant le déboisement de cette parcelle pour procéder aux recherches archéologiques vu que 2 bunkers de la guerre 14/18 sont sur place ;

Le conseil municipal a fait le choix de faire un acte administratif ou le maire se substitue au notaire et déclare l'ensemble au Livre Foncier afin de régulariser et d'enregistrer le nouveau propriétaire qui sera M RUETSCH Raphaël.

Le conseil municipal donne la compétence de signature de l'acte administratif de cette vente à Mme GARCIA Christine, 2^{ème} adjointe.

Séance du 06.03.2020

Sous la présidence de M FUTTERER Christian, maire

Présents : Mmes GARCIA Christine et BRUETSCH Arlette, adjointes
Mmes FREY Sabine, RUETSCH Catherine, SCHWOB Anne,
Mrs GOEPFERT Thierry, SCHOLL Georges, RUETSCH Christian, PFIFFER Dominique, ,
KOHLER Kevin,

Absents :

M MEYER Laurent (procuration PFIFFER Dominique)
M FROEHLI Jean-Claude (procuration RUETSCH Catherine)
M BRINGEL Marc (procuration BRUETSCH Arlette)
M ENDERLIN Stéphane (Procuration FREY Sabine)

Compte administratif 2019/ Budget principal / affectation de résultat :

Vote du compte administratif et du compte de gestion

Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats dégagés par le compte administratif 2019 soit :

- Un excédent de fonctionnement de 135'982.33 €
- Un excédent d'investissement de 563'130.84 €

Le résultat cumulé se décompose de la façon suivante :

- En fonctionnement :
 - Résultat de clôture 2018 : 679'430.52 €
 - Part affectée à l'investissement en 2019 : 322'986.42 €

- Excédent de fonctionnement 2019 : 135'982.33 €

Soit un excédent cumulé de fonctionnement de 492'426.43 €

- En investissement :

- Résultat de clôture 2018 : - 1'031'195.80 €
- Excédent de fonctionnement 2019 : 563'130.84 €

Soit un déficit cumulé d'investissement de - 468'064.96 €

Le solde des résultats cumulés laisse donc apparaître un excédent de 24'361.74 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, vote le compte administratif 2019, et constate qu'il est strictement conforme au compte de gestion fourni par le Trésorier de Ferrette.

Affectation du résultat

Le besoin de financement à couvrir est le suivant :

- Déficit d'investissement cumulé 2019 : -468'064.96 €
- Il n'y a pas de restes à réaliser reportés sur l'exercice 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter le résultat 2019 comme suit :

- Affectation à l'article 1068, en recettes d'investissement, pour couvrir le besoin de financement : 468'064.96 €
- Report, en dépenses d'investissement, au 001 : 468'064.96 €
- Report, en recettes de fonctionnement, au 002 : 24'361.47 €

Séance du 25.05.2020 «Installation du conseil municipal»

Présents : Mmes BLUMBERGER Laetitia, BRUETSCH Arlette, FELLMANN Claudia, GARCIA Christine, SCHMITT Claudine, ZWINGELSTEIN Céline
Mrs ENDERLIN Stéphane, HARTMANN Guillaume, JANOVIK Philippe, KOHLER Kévin, MARTI Sébastien, RUETSCH Marc, SCHOLL Georges, SITTLER Christian, WALTER Guy

La séance a été ouverte sous la présidence de M FUTTERER Christian, maire sortant, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a ensuite pris la présidence de l'assemblée et a invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire.

Election du Maire

Au premier tour de scrutin M SCHOLL Georges a été élu maire et a pris ses fonctions.

Fixation du nombre d'adjoints

M le maire informe le conseil municipal que le nombre maximal d'adjoints serait de 30 % de 15 conseillers municipaux soit 4 adjoints.

Après consultation autour de la table le conseil municipal fixe le nombre d'adjoints à 4.

Elections des adjoints

Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints :

- Mme BRUETSCH Arlette a été élu 1^{ère} adjointe, **Communication, bulletin communal, administration générale, vie communale et culturelle.**
- Mme GARCIA Christine 2^{ème} adjointe, **Affaires scolaires, salle du Grumbach, espaces verts, fleurissement, personnel communal.**
- M WALTER Guy 3^{ème} adjoint, **Technique, bâtiments, voiries, forêts.**
- M SITTLER Christian 4^{ème} adjoint, **Services à la population, seniors, social, locations logements.**

Séance du 04.06.2020

Sous la présidence de M SCHOLL Georges, maire

Présents : Mmes BRUETSCH Arlette, GARCIA Christine Mrs WALTER Guy, SITTLER Christian, adjoints

Mmes BLUMBERGER Laetitia, FELLMANN Claudia, ZWINGELSTEIN Céline
Mrs ENDERLIN Stéphane, KOHLER Kévin, HARTMANN Guillaume, MARTI Sébastien,
RUETSCH Marc, JANOVIK Philippe

Absents : Mme SCHMITT Claudine (procuration WALTER Guy)

Indemnités de fonction du Maire et des Adjoints

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2123620 du CGCT qui fixe les taux maximums des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du conseil municipal en date du 25.05.2020 constatant l'élection du maire et de 4 adjoints

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de 573 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 40.3 %

Considérant que pour une commune de 573 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 10.7 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide, par 11 voix Pour, 1 abstention et 3 voix Non de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et des adjoints à :

- Maire : 40.30 % de l'indice 1027
- 1^{ère} adjointe : 10.70 % de l'indice 1027
- 2^{ème} adjointe : 10.70 % de l'indice 1027
- 3^{ème} adjoint : 10.70 % de l'indice 1027
- 4^{ème} adjoint : 10.70 % de l'indice 1027

avec effet au 25.05.2020

D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

Composition des commissions

La commission communale est en place pour approfondir certains travaux, voir sur place différents chantiers, éclaircir certains projets pour faciliter les décisions du conseil municipal afin d'éviter et réduire de longues discussions autour de la table. Elle ne sera pas majoritaire et le maire est nommé d'office. Toutes les décisions d'une commission devront être approuvées par le conseil municipal

- **Construction et réparation des bâtiments :**
WALTER Guy, KOHLER Kévin, GARCIA Christine, MARTI Sébastien, RUETSCH Marc
- **Voirie, chemins communaux, routes, trottoirs :**
ENDERLIN Stéphane, JANOVJAK Philippe, MARTI Sébastien, HARTMANN Guillaume, KOHLER Kévin, RUETSCH Marc, WALTER Guy
- **Forêts, coupes et ventes de bois, travaux forestiers, agriculture et chasse :**
WALTER Guy, MARTI Sébastien, ZWINGELSTEIN Céline, JANOVJAK Philippe, KOHLER Kévin, SCHMITT Claudine
- **Carrière :**
BRUETSCH Arlette, WALTER Guy, FELLMANN Claudia, MARTI Sébastien, KOHLER Kévin
- **Ouverture des plis :**
BRUETSCH Arlette, SITTLER Christian, RUETSCH Marc, BLUMBERGER Laetitia, GARCIA Christine.

- **Information bulletin communal :**
BRUETSCH Arlette, SITTLER Christian, BLUMBERGER Laetitia, FELLMANN Claudia, JANOVIK Philippe, GARCIA Christine
- **Service à la population, animations, 3ème âge, jeunes :**
SITTLER Christian, BRUETSCH Arlette, GARCIA Christine, BLUMBERGER Laetitia, JANOVIK Philippe, SCHMITT Claudine
- **Affaires scolaires :**
GARCIA Christine, BLUMBERGER Laetitia, BRUETSCH Arlette, FELLMANN Claudia
- **Projet nouvelle école :**
BRUETSCH Arlette, WALTER Guy, GARCIA Christine, KOHLER Kevin, SITTLER Christian, HARTMANN Guillaume, FELLMANN Claudia, BLUMBERGER Laetitia
- **Gestion du Foyer du Grumbach :**
GARCIA Christine, BRUETSCH Arlette, BLUMBERGER Laetitia, SITTLER Christian
- **Rénovation du Foyer du Grumbach et de la grange :**
WALTER Guy, BRUETSCH Arlette, ENDERLIN Stéphane, GARCIA Christine, SITTLER Christian, ZWINGELSTEIN Céline, BLUMBERGER Laetitia
- **Suivi de fonctionnement du CPI du Jura :**
BRUETSCH Arlette, WALTER Guy
- **Comité consultatif intercommunal du CPI du Jura :**
BRUETSCH Arlette
- **Communauté des Communes Sundgau (CCS) :**
SCHOLL Georges, Maire et BRUETSCH Arlette 1^{ère} adjointe
- **Syndicat Mixte pour le Sundgau (SMS) :**
SCHOLL Georges, Maire
- **Syndicat d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin :**
SCHOLL Georges, Maire

- **Commission Défense :**
ZWINGELSTEIN Céline
- **U.D.A.F. :**
SITTLER Christian
- **Syndicat du Plan d'Eau de Courtavon :**
BLUMBERGER Laetitia et JANOVJAK Philippe : titulaires
FELLMANN Claudia et ZWINGELSTEIN Céline : suppléantes

Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)

Suite à l'article 1650 du code général des impôts (CGI) une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Elle se compose ainsi :

- Du maire,
- 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants si la population de la commune est inférieure à 2000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Le conseil municipal propose :

- FELLMANN Claudia demeurant 19 rue du Wasen 68480 DURLINSDORF
- BLUMBERGER Laetitia demeurant 14 rue du Temple 68480 DURLINSDORF
- SITTLER Christian demeurant 7 rue des Maçons 68480 DURLINSDORF
- GARCIA Christine demeurant 11 rue du Moulin 68480 DURLINSDORF
- BRUETSCH Arlette demeurant 13 rue des Maçons 68480 DURLINSDORF
- WALTER Guy demeurant 1 rue des Bergers 68480 DURLINSDORF
- FUTTERER Christian demeurant 4 rue des Boulangers 68480 DURLINSDORF
- GERSTER Paul demeurant 15 rue de Dannemarie 68480 DURLINSDORF
- FROEHLI Jean-Claude demeurant 2 rue des Près 68480 DURLINSDORF
- GOEPFERT Thierry demeurant 5 rue du Temple 68480 DURLINSDORF
- VEST François demeurant 5 rue des Fleurs 68480 DURLINSDORF
- SCHMITT Claudine demeurant 15 rue du Wasen 68480 DURLINSDORF

Changement horaires d'ouverture de la mairie

A compter du 01.08.2020 les horaires d'ouverture de la mairie seront les suivants :

- Lundi : 16 h 00 / 18 h 00
- Mercredi : 10 h 00 / 12 h 00
- Jeudi : 16 h 00 / 18 h 00

Séance du 26.06.2020

Sous la présidence de M SCHOLL Georges, Maire

Présents : Mmes BRUETSCH Arlette, GARCIA Christine, Mrs WALTER Guy, SITTLER Christian, adjoints

Mmes BLUMBERGER Laetitia, FELLMANN Claudia, SCHMITT Claudine

Mrs HARTMANN Guillaume, RUETSCH Marc, MARTI Sébastien, ENDERLIN Stéphane, KOHLER Kévin, JANOVIK Philippe

Abs : Mme ZWINGELSTEIN Céline (procuration HARTMANN Guillaume)

Choix du secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne comme secrétaire de séance Mme CHEVAL Marielle.

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020

Le conseil municipal délibère sur l'Etat de Notification des taux d'imposition des 2 taxes locales pour l'année 2020 et DECIDE, à l'unanimité des membres présents, de ne pas augmenter le taux de ces différentes taxes

Les produits sont les suivants :

	Base d'imposition	Taux d'imposition	Produits fiscal
Taxe foncière	577 100	3.53 %	20 372 €
Taxe foncière non bâti	35 900	27.29 %	9 797 €
TOTAL			30 169 €

Budget primitif 2019 / commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote, à l'unanimité des voix, le budget primitif 2020 qui s'équilibre à :

- 651 048.47 € en section de fonctionnement
- 870 713.43 € en section d'investissement

Commission d'ouverture de plis

En complément de la délibération 2020/15 un membre supplémentaire a été désigné, il s'agit de M JANOVIK Philippe.

La commission d'ouverture de pli se compose donc ainsi :

Titulaires : BRUETSCH Arlette, GARCIA Christine et SITTLER Christian

Suppléants : JANOVIK Philippe, RUETSCH Marc, BLUMBERGER Laetitia

Embauches de jeunes pour les travaux d'été

Comme les années précédentes, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de reconduire l'opération des travaux des jeunes cet été. Un courrier sera envoyé à chaque jeune âgé de 17 à 20 ans. Le temps de travail sera de 20 heures par semaine sur une durée de deux semaines rémunéré au tarif horaire du SMIC en vigueur.

Elagage des chênes rue du Sculpteur Enderlin

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de tailler le bois mort des chênes de la rue du Sculpteur Enderlin et accepte le devis de MESSINGER PAYSAGES de Roppentzwiller pour un montant HT de 1638.00 €.

Nettoyage des tabourets syphons

Le nettoyage des tabourets syphons s'impose et pour éviter de gros soucis en cas de forts orages, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide du nettoyage de la totalité des tabourets syphons de la commune et accepte le devis de COVED de Richwiller pour :

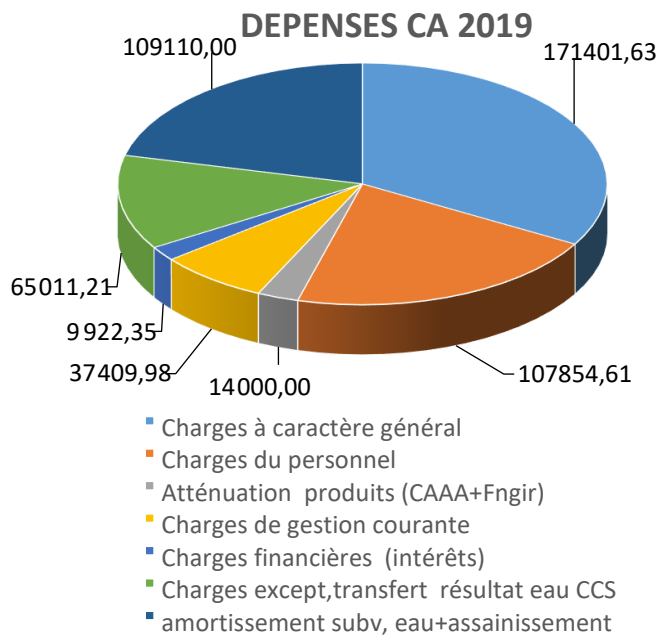
- Un forfait de déplacement de 190 € HT
- Intervention à l'heure : 122 € HT / heure
- Traitement des sables de curage : 45 € HT / tonne

Finances

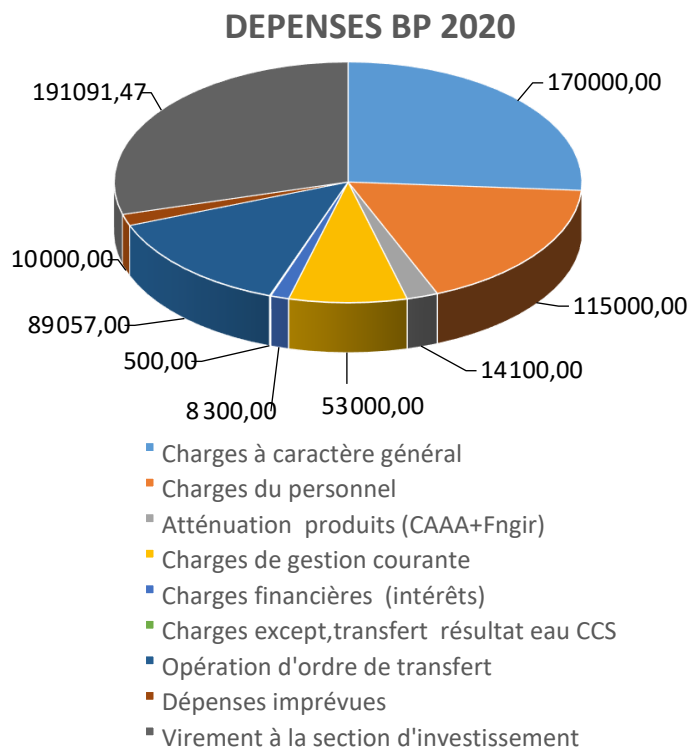
Emprunts communaux au 1^{er} janvier 2020

Intitulé	Année de réalisation	Banque	Durée	Taux en %	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01-01-2020	Annuités à payer	Dont	
								Intérêts	Capital
Emprunt presbytère	2016	CCM HT SUND	15	1.60	450'000	345'000	35'340	5'340	30'000
<u>TOTAL</u> (en euros)							35'340	5'340	30'000

Dépenses de fonctionnement

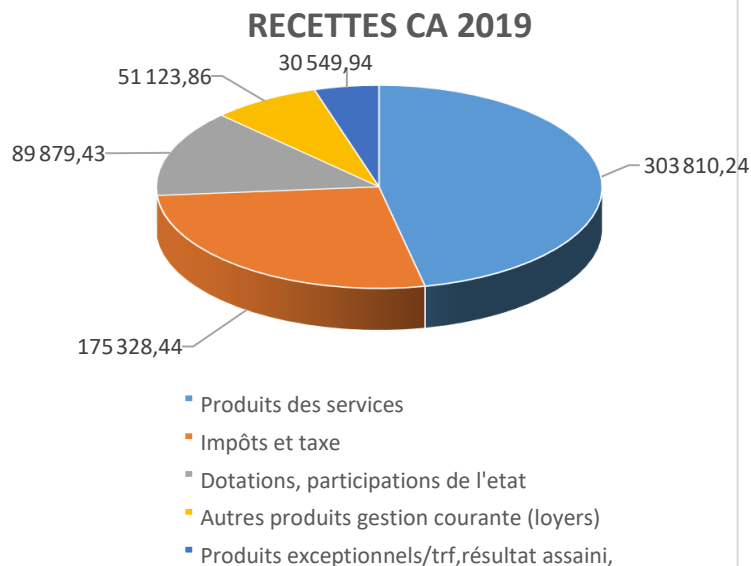


Total Dépenses CA 2019 : 514 709.78€

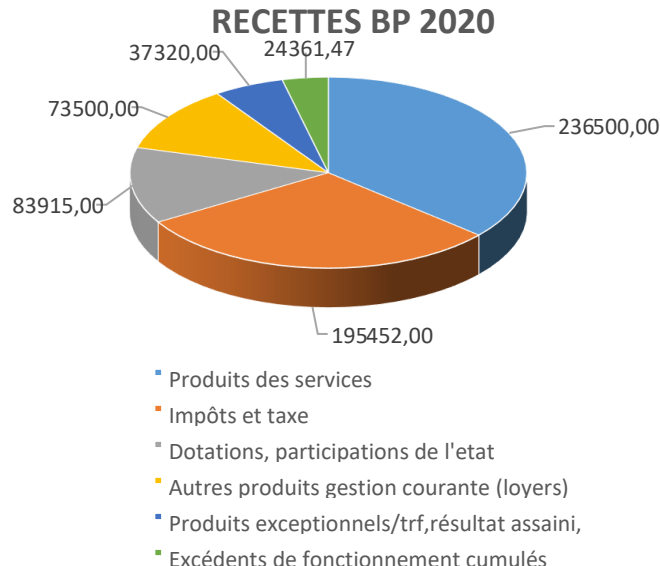


Total Dépenses BP 2020 : 651 048.47€

Recettes de fonctionnement



Total Recettes CA 2019 : 650 692.11€



Total Recettes BP 2020 : 651 048.47€

Le Budget primitif 2020 présente un autofinancement de :

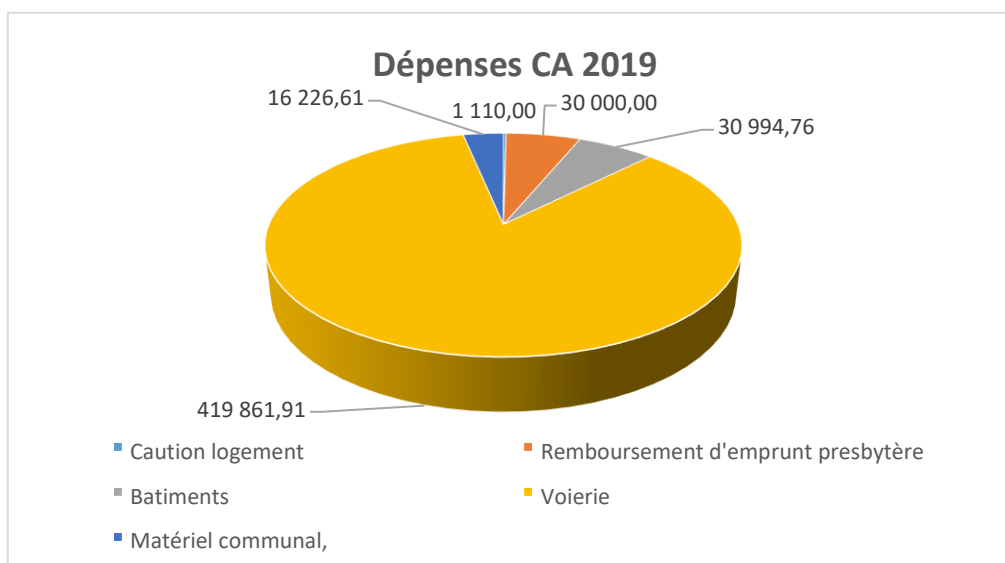
$626\ 687,00 - 360\ 900,00 = 265\ 787,00\text{€}$ en fonctionnement

Le compte administratif 2019 présente un excédent de fonctionnement :

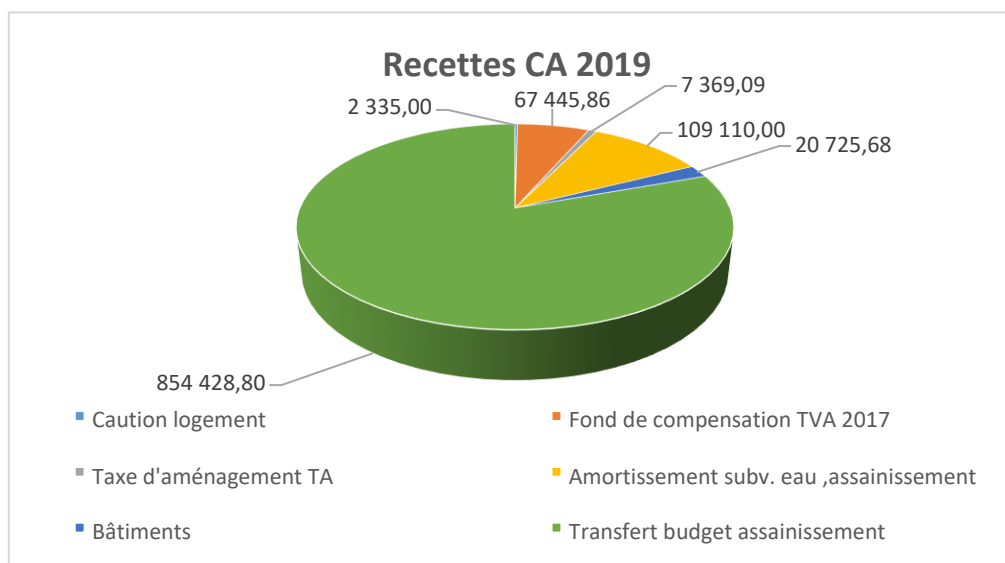
Recettes – Dépenses

$650\ 692,11 - 514\ 709,78 = 135\ 982,33\ \text{€}$

Investissement Compte administratif 2019



Total des dépenses : 498 193.27€



Total des recettes : 1 061 414.43€

Le compte administratif 2019 présente un excédent d'investissement :

Recette – dépenses

1 061 414.43 – 498 283.59 = 563 130.84 €

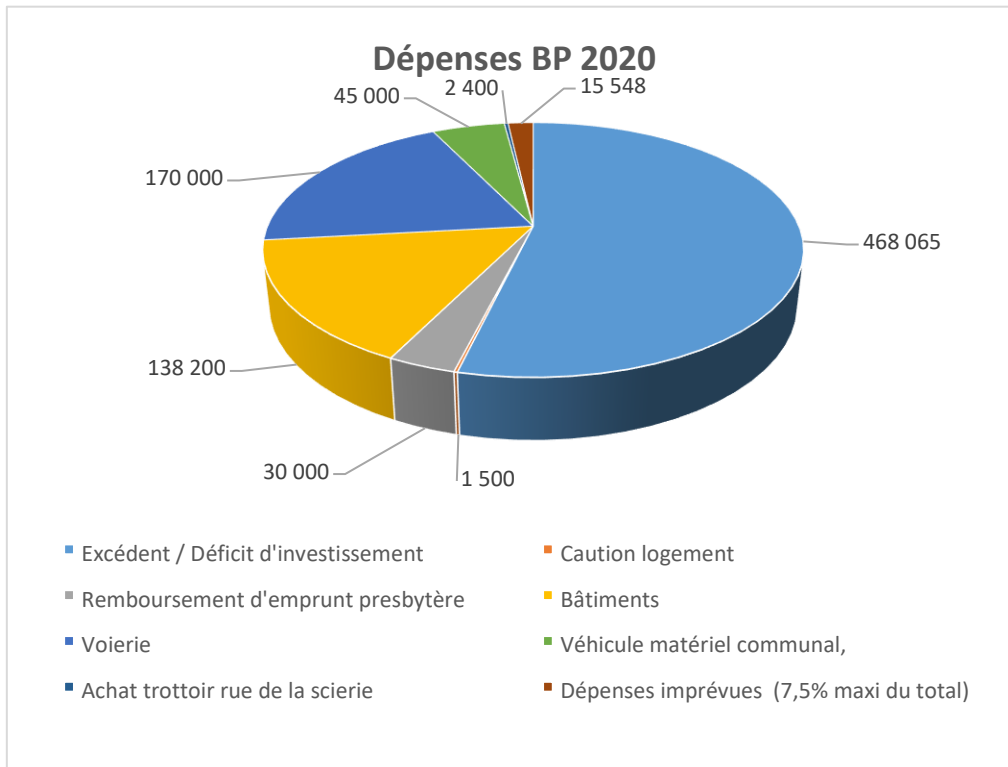
Résultat de l'exercice 2019 :

Excédent de fonctionnement + Excédent d'investissement

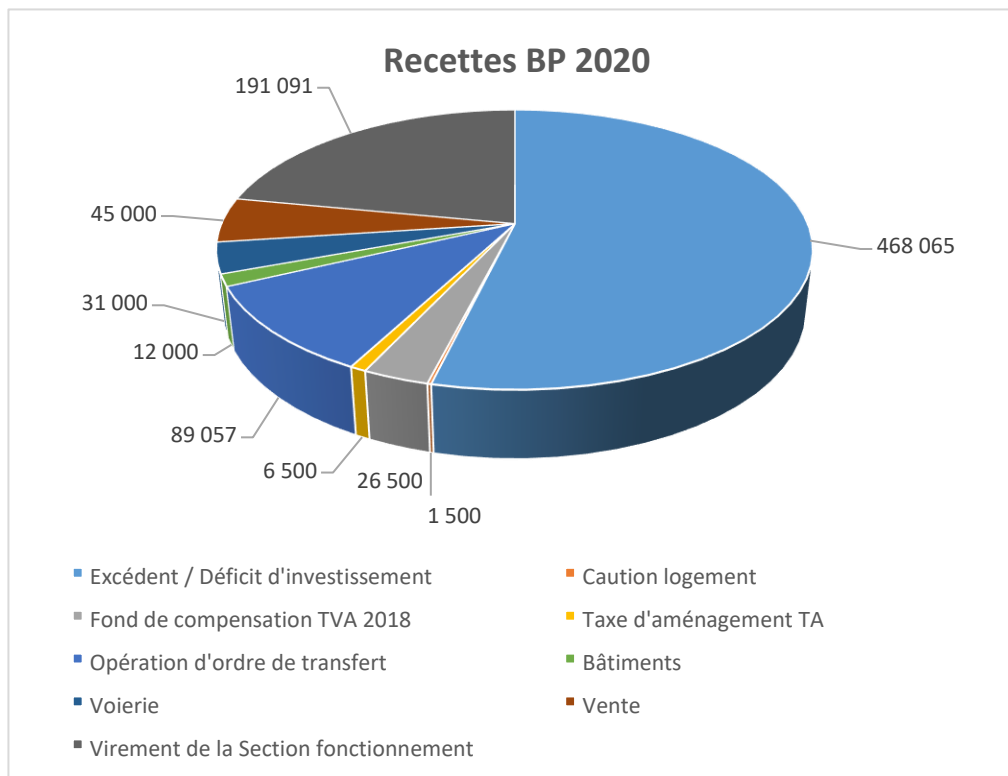
135 982.33 + 563 130.84 = **699 113.17 €**

Résultat cumulé au 31.12.2019 : + 24 361.47 €

Investissement 2020



Total des dépenses : 870 713.43€



Total des recettes : 870 713.43€

Séance du 10.07.2020

Sous la présidence de M SCHOLL Georges, Maire

Présents : Mmes BRUETSCH Arlette, GARCIA Christine, Mrs WALTER Guy, SITTLER Christian, adjoints

Mmes BLUMBERGER Laetitia, FELLMANN Claudia, SCHMITT Claudine, ZWINGELSTEIN Céline

Mrs HARTMANN Guillaume, RUETSCH Marc, ENDERLIN Stéphane, KOHLER Kévin, JANOVIK Philippe

Abs : M MARTI Sébastien (procuration RUETSCH Marc)

Election des délégués et des suppléants des conseils municipaux chargés de procéder à l'élection des sénateurs

Les sénateurs sont élus pour six ans au suffrage universel indirect par un collège électoral formé d'élus.

En vue du renouvellement d'une partie de ces membres, qui interviendra le 27 septembre 2020, les conseils municipaux sont convoqués le vendredi 10 juillet afin de désigner leurs délégués et suppléants qui seront chargés de procéder à l'élection des sénateurs.

Pour les conseils de 15 membres le nombre de délégués et de suppléants est fixé à 3.

Voici les résultats du scrutin :

DELEGUES	SUPPLEANTS
SCHOLL Georges	WALTER GUY
BRUETSCH Arlette	GARCIA Christine
SITTLER Christian	BLUMBERGER Laetitia

Le Printemps de l'écriture proposait, pour cette année scolaire, un parcours de lecture et d'écriture autour de la thématique « À table ! ». Ce concours s'adresse à tous les établissements publics et privés de l'académie de la classe de maternelle aux classes post-bac.

Ce thème a beaucoup inspiré les élèves de la classe de CP-CE1-CE2 de Mme RIVIERE Linda qui ont participé avec enthousiasme à la création d'un recueil de poésies.

Le grand jury du Printemps de l'écriture s'est réuni début juin pour attribuer les prix académiques récompensant les délicieuses productions des élèves.

Mardi 23 juin 2020, l'inspecteur de la circonscription d'Altkirch et son conseiller pédagogique ont félicité les élèves de Durlinsdorf pour avoir concocté des œuvres savoureuses mais aussi leur annoncer la très bonne nouvelle : leur position dans le classement !!!

C'est la seule classe de la circonscription d'Altkirch à être primée et ils ont reçu le 2^{ème} prix départemental du Haut-Rhin.

La municipalité de Durlinsdorf a tenu à les féliciter pour cette belle réussite !



**Voici quelques
exemples de leurs
œuvres**



A table la conjugaison !

Je me nourris (de riz)
Tu consommes (une pomme)
Il engloutit des (spaghettis)
Nous engloutissons (du saucisson)
Vous buvez (du thé)
Elles avalent (des céréales)

Je mange (une orange)
Tu t'alimentes (de piment)
Elle mange (du chocolat blanc)
Nous consommons (du saumon)
Vous avalez (du poisson pané)
Ils dévorent (du popcorn)

**A la manière de Luc Bérumont : La
conjugaison à l'oiseau.**

A table !

Inviter, faire les courses, se laver les mains, cuisiner, mettre
la table, prendre l'apéro
Servir, discuter, rigoler, couper, mâcher, manger, avaler, salir
la table, savourer, déguster, prendre le dessert, finir son
assiette, boire
Sortir de table, débarrasser, mettre au compost, nettoyer la
table, se laver les mains, faire la vaisselle, essuyer, digérer, se
brosser les dents

A la manière de Georges Pérec: Déménager

Courgette et cacahouète

Courgette et cacahouète
Dans une brouette

Pomme et pêche
Dans une calèche

Fraise et lait
Dans mon chalet

Fraise et glace
Dans une tasse

Glace et pains
Chez mes copains

Abricot et banane
Dans une cabane

**A la manière de Luc
Bérumont : Pomme et Poire**



INSTALLATION DES SAPINS



Mise en place du sapin chez M SITTLER Christian, 4^{ème} adjoint



Mise en place du sapin chez M WALTER Guy, 3^{ème} adjoint



**Mise en place du sapin chez M SCHOLL
Georges, notre nouveau maire.**

**Un grand merci aux membres du Club des
Cigognes qui se sont investis pour la
préparation des sapins et la réalisation des
couronnes.**

80 ans

Une délégation de la municipalité a rendu visite à **M Gérard HELGEN** qui a fêté ses 80 ans. Il est né le 14 février 1940 à Zillisheim dans une famille de 4 enfants. A la sortie de l'école il a fait un apprentissage de tourneur à la SACM pendant 3 ans pour obtenir son CAP. A 20 ans il est parti faire son service militaire d'abord 4 mois à Strasbourg au 4^{ème} Régiment des Tirailleurs Marocains. Puis de juillet 1960 à mai 1962 il a été affecté au 21^{ème} Régiment d'infanterie en Algérie. A son retour de l'armée il a travaillé à la SACM puis à Pfastatt Cordoual (simili-cuir)

Il s'est marié le 4 septembre 1971 avec Marie-Rose Pracht. A partir de 1972 il a travaillé à la Flanschenfabrik à Aesch en Suisse en tant que tourneur jusqu'en 2000 où il a fait valoir ses droits à la retraite. Il occupe son temps libre en bricolant et jardinant et il fait de la marche.



85 ans

Une délégation de la municipalité, a rendu visite à **M Joseph HELL** qui a fêté ses 85 ans. Né le 28 février 1935 à Oberdorf, il s'est marié avec Colette MEYER le 19 mai 1962. De leur union sont nés 2 enfants : Claudine, installée à Mooslargue (2 enfants Elodie et Guillaume) et Romain qui a repris l'exploitation familiale (2 enfants Marie-Ange et Marc). Joseph était l'aîné de 5 enfants, il est parti pendant 2 ans en Algérie pour faire son service militaire. A son retour il a travaillé dans les établissements Lang pendant 10 ans, ensuite durant 15 ans à Dornach *Metallwerke*. Il a ensuite repris l'exploitation agricole. Il a malheureusement eu la douleur de perdre son épouse en février 2019.



M Raymond BRUETSCH a fêté ses 85 ans le 17 avril. Il est parti en février 1956 au Maroc à Casablanca pour y faire son service militaire pendant 2 ans. A son retour il a repris son travail de bûcheron et en 1960 il a commencé à travailler à l'usine Thécla à Delle où il y est resté jusqu'à sa retraite en 1992.

Il s'est marié le 2 juin 1963 avec Georgette GASSER d'Oberlarg. De leur union est né un fils, Alain résidant à Durlinsdorf. Il a la joie de chérir 3 petites filles et 2 arrières petits fils.



Joyeux anniversaire et meilleurs vœux à tous !

L'arbre pavoisé ou maïa (mai en français)

Le premier arbre « mai électoral » aurait été érigé en 1790 suite à l'idée d'un curé de la Vienne pour honorer les nouvelles autorités municipales. Les élections ayant généralement lieu au printemps, on nomma chez nous ces arbres "MAÏA".

Confectionné en l'honneur d'une personne qui vient d'être élue pour la première fois à un poste politique, il est planté devant le domicile de celle-ci dans les jours qui suivent le résultat des urnes et vient conclure le processus électoral par une fête citoyenne.

Le Maïa exprime l'estime que l'on porte à la personne pour laquelle il est planté, en lui souhaitant du succès dans ses nouvelles fonctions. Il marque aussi la familiarité des relations entre les personnes qui érigent cet arbre et celui qui est honoré (en l'occurrence le maire ou adjoints). C'est pourquoi l'élu, au moment où il reçoit le mai, offre en échange un vin d'honneur pour prouver la bonne cordialité et l'espoir d'une bonne entente. Il s'inscrit aussi dans un contexte d'honneur.

Le mai fait également référence aux arbres de la liberté qui ont été plantés à plusieurs reprises depuis 1789 et à chaque révolution du XIXe siècle ainsi qu'aux arbres de la paix dressés au lendemain de l'Armistice de 1918 et à ceux qui ont été plantés pour le bicentenaire de la Révolution en 1989.



Pose du sapin en 1989 chez
M Futterer Christian



SOIREEES TARTES FLAMBEES

Organisées par l'ASD

les

14 & 15 AOÛT 2020

A PARTIR DE 18H00

BRASSERIE RADWULF

A VIEUX-FERRETTE



et le

4 SEPTEMBRE 2020

AU STADE DU GRUMBACH

Renseignements et réservations au 06 19 55 81 38



Association culturelle et de loisirs de Durlinsdorf

Quelques nouvelles de notre jeune association ACLD

Nous avons prévu une marche de printemps qui malheureusement n'a pas pu avoir lieu suite au confinement dû au Coronavirus.

Nous espérons que la situation sanitaire nous permettra d'organiser notre

marche d'automne le 31 octobre

dont le thème sera **Halloween** : à la poursuite des fantômes.

Venez y participer petits et grands costumés en gentil monstre. Plus de détails vous seront communiqués ultérieurement sur le site Facebook de la commune et la presse locale.



MERCI DE RETENIR CETTE DATE

10^{ème} CHEVAUCHEE POPULAIRE

DIMANCHE 13 septembre 2020

Western Evasion vous invite dans le Sundgau au pied des contreforts du Jura Alsacien



**Départ chevauchée à partir
de 9h00 à la
Delta Farm Durlinsdorf**



Repas à partir de 13h00

à tous publics sur réservation

**DELTA FARM DURLINSDORF
03 89 40 89 85 / 06 08 16 92 31**



sous le patronage du CRTE et CDTE

Annulation de la quête à domicile et appel à dons

En raison du contexte sanitaire lié au COVID-19, la Ligue contre le cancer du Haut-Rhin a annulé la quête annuelle à domicile.

Mais le soutien des donateurs reste plus que jamais indispensable pour les équipes de recherche sur le cancer.

Dans ce contexte un appel aux dons est lancé auprès de la population.

Vous pouvez soutenir « La Ligue » par l'envoi postal d'un chèque ou d'un don en ligne via le lien : www.liguecancer-cd68.fr



A.P.E.I. de Hirsingue

Association de Parents et amis de Personnes Handicapées Mentales.

34^{ème} Opération Brioches

Avec autorisation préfectorale

Une vente de brioches est organisée dans votre village

Le produit de cette vente sera affecté au financement du projet innovateur de l'Habitat Inclusif actuellement en cours de réalisation sur le site de Hirsingue.

**Veillez réserver un bon accueil aux personnes de votre village qui passeront :
Du mardi 8 au dimanche 13 septembre 2020**



Pour vous proposer des brioches
D'avance merci

Ce logo est apposé sur l'emballage de chaque brioche et vous certifie que votre don est bien destiné au profit des Handicapées Mentales

COMMUNAUTE DE BRIGADES DE FERRETTE / DURMENACH

Quelques précautions à prendre pour déjouer les cambrioleurs !!!!

Sachez que les cambrioleurs mènent leur enquête bien avant les vacances & les fêtes, notamment en observant vos allées et venues pour vos courses. Restez vigilants en déchargeant vos cadeaux, gardez-les à l'abri des regards indiscrets, de vos enfants bien sûr mais aussi des personnes malveillantes.

Le maître mot est la discrétion, et particulièrement sur les réseaux sociaux... La source idéale pour informer d'éventuels cambrioleurs que votre domicile déborde de cadeaux, ou qu'il est inoccupé. Pensez donc à sécuriser vos profils et à ne pas divulguer d'informations sur vos dates de départs en vacances ou vos projets de réveillon hors de chez vous.

Autre point important, pensez à prendre des photos de vos cadeaux et objets de valeur. En cas de cambriolage, cela sera autant de preuves pour votre assureur qui faciliteront votre dédommagement.



Toutes les 2 minutes 30, un cambriolage est commis en FRANCE

Il existe des moyens de réduire le risque
cambrioler.

de se faire



- Ne cherchez pas à ranger ou à déplacer certains objets :
- Laissez les lieux en l'état pour préserver les traces et les indices aux opérations de police technique et scientifique : ➤ Appelez directement la gendarmerie.

COMPOSEZ le 17

Le temps est l'ennemi des cambrioleurs.

- Faites oppositions sur les chèquiers, cartes bancaires ou titres volés.

LES VOLS DE VEHICULES

Les voleurs s'introduisent dans le domicile de leur victime (généralement sans violence) et dérobent les clés de la voiture posées dans l'entrée avec le portefeuille, sac à main et téléphone portable notamment (phénomène de « Home-jacking »).

- Verrouillez portes et fenêtres la nuit, même si vous êtes dans votre résidence.
- Ne laissez pas en évidence les clés de votre automobile, le sac à main, le téléphone portable dans l'entrée de votre habitation. Rangez-les dans un endroit discret.
- Lors d'un arrêt de courte durée, pensez à enlever les clés de contact et à verrouiller les portières de votre voiture.

VOUS RESIDEZ EN MAISON

- Équipez les fenêtres faciles d'accès (sous-sol, sur rue.....) de barreaux de sécurité.
- Protégez et renforcez les vitres proches d'un système d'ouverture.
- Renforcez toutes les portes donnant sur l'extérieur
- Éclairez votre jardin en l'équipant de détecteurs(s) de présence.
- Veillez à ce que la végétation ne soit pas trop haute et ne cachez ni les portes, ni les fenêtres.

LES MESURES A PRENDRE

- Renforcez votre porte d'entrée (serrure 3 points de sûreté, porte blindée....) et équipez celle-ci d'un judas et d'un entre-bailleur pour reconnaître votre visiteur.
- Installez des dispositifs de surveillance comme un système d'alarme seul ou avec télésurveillance, si nécessaire.
- Photographiez ou filmez vos objets de valeur, gravez dessus un identifiant et notez les numéros de série.
- N'utilisez pas les « cachettes » classiques : clés dans la boîte aux lettres, sous le paillason, sous le port de fleurs ou la poubelle.....
- Ne laissez pas de mots sur votre porte mentionnant votre absence à un visiteur.



LES BONS REFLEXES A AVOIR

- Rangez tout ce qui pourrait tenter un cambrioleur : chéquier, carte de crédit, bijoux....
- Méfiez-vous des démarcheurs et quémandeurs, surtout s'ils sont en groupe.
- **Si des individus prétendent être des policiers, demandez leur nom, leur affectation ainsi que leur carte professionnelle.**
- N'hésitez pas à signaler les comportements que vous jugerez suspects

COMPOSEZ LE 17

PENDANT VOTRE ABSENCE

- En cas d'absence prolongée, prévenez vos voisins ou une personne de confiance et indiquez lui la durée de votre absence, un numéro de téléphone où vous joindre, les éventuelles visites...
- Pensez à avertir la gendarmerie de votre lieu de domicile de votre absence.
 - Faites relever votre courrier régulièrement : ne laissez pas déborder votre boîte à lettres.
- Placez les objets de valeur en lieu sûr (coffre) dans le cas d'une absence prolongée.
- Même pour une courte absence, verrouillez vos portes et ne laissez pas les fenêtres accessibles ouvertes.



Un grand nombre de cambriolages sont commis sans effraction.

Service d'AIDE à la MOBILITÉ

Pour QUI ?

- Les personnes âgées de **75 ans ou plus**
- Les personnes en situation de **handicap** (sous conditions)

habitant le territoire de la
Com Com SUNDGAU



Communauté de Communes
Sundgau



POUR
ADHÉRER
AU SERVICE

CONTACTER

VOTRE COM COM

03.89.08.36.20

accueil@cc-sundgau.fr

7H-19H
DU LUNDI AU VENDREDI

	Tarif Aller	Tarif A/R
Intramuros	3 €	6 €
0-10 Km	5 €	10 €
10-20 Km	9 €	18 €
20-30 Km	13 €	26 €
> 30 Km	15 €	30 €

POUR
RÉSERVER
VOTRE COURSE

CONTACTER

LES TRANSPORTS MOVEO

09.82.55.00.30

contact@moveo.online

du lundi au vendredi
9h à 12h et de 14h à 17h



Trajets uniquement au sein de la
Communauté de Communes **SUNDGAU**



- **Hôpitaux et cabinets médicaux spécialisés** de Mulhouse et de Saint Louis
- **EHPAD** Mulhouse/Sud Alsace

Permanences gratuites de professionnels du droit dans le Haut-Rhin à compter du

01/01/2020

Des avocats, huissiers et notaires vous reçoivent gratuitement dans différents lieux d'accès au droit sur le territoire du Haut-Rhin.

Lieu	Intervenants	Horaires
Tribunal Judiciaire de Colmar Place du marché aux fruits 68000 Colmar 03.89.20.56.00 Sans rendez-vous	Avocats	Mardi 13h30 - 16h30 (pendant les vacances) Mercredi 14h — 16h Vendredi 14h - 16h
Maison de la Justice et du Droit de Colmar 11 rue de Rome 68000 Colmar 03.89.80.11.67 Avec rendez-vous	Avocats	Lundi 14h — 16h Mardi 14h — 17h (hors vacances) Jeudi 14h - 16h
	Huissiers	Les 1er et 3ème mardi du mois 14h - 15h
	Notaires	Un lundi par mois 14h30 - 16h30
Tribunal de Proximité de Guebwiller Place Saint-Léger 68500 Guebwiller 03.89.62.17.20 Sans rendez-vous	Avocats	Le deuxième lundi du mois 14h - 17h
Mairie de Guebwiller 73 rue de la République 68500 Guebwiller 03.89.76.80.61 Sans rendez-vous	Avocats	Le dernier vendredi du mois 14h - 16h
Tribunal Judiciaire de Mulhouse 21 avenue Robert Schuman 68100 Mulhouse 03.89.36.25.00 Sans rendez-vous	Avocats	Mardi 14h — 16h Jeudi 10h - 12h
Maison de la Justice et du Droit de Mulhouse 14 rue du 6ème Régiment de Tirailleurs Marocains 68100 Mulhouse 03.89.36.80.30 Avec rendez-vous	Avocats	Lundi, Mardi et Jeudi 14h - 16h
	Huissiers	Deux lundis par mois 14h - 15h30
	Notaires	Deux jeudis par mois 14h - 17h
Tribunal de Proximité de Sélestat 17 allée de la 1ère Armée 67600 Sélestat 03.88.57.40.50 Sans rendez-vous	Avocats	Le premier mercredi du mois 8h30 - 11h30
Maison de la citoyenneté de Sélestat 5 rue de l'hôpital 67600 Sélestat 03.88.82.98.97 Avec rendez-vous	Avocats	Le premier samedi du mois 9h30-11h

LUTTE ANTI VECTORIELLE – MOUSTIQUE TIGRE

Le moustique tigre est très facile à identifier grâce à ses rayures noires et blanches présentes sur le corps et sur les pattes qui lui donnent un aspect très contrasté. Il est capable de transmettre à l'homme différents virus dont ceux de la dengue, du chikungunya et du Zika. C'est un moustique de petite taille (plus petite qu'une pièce d'un centime d'euro) ne dépassant pas 1 cm d'envergure. Originaire des forêts tropicales d'Asie du Sud-Est, le moustique tigre s'est adapté à divers environnements, et notamment au milieu urbain, en colonisant une multitude de récipients dans lesquels il pond ses œufs. D'une part, ses œufs ont comme particularité de résister à l'assèchement, ce qui favorise leur transport et augmente leur durée de vie. D'autre part sa capacité d'hibernation lui permet de survivre durant l'hiver sous forme d'œufs en dormance dans les régions tempérées.

Les bons gestes pour éviter la prolifération :

Les larves ont colonisé toutes sortes de récipients et réservoirs artificiels ainsi que d'éléments du bâti disponibles en milieu urbain (vases, pots, fûts, bidons, bondes, rigoles, avaloirs pluviaux, gouttières, terrasses sur plots...). Voici quelques conseils pour éviter la prolifération de cette espèce :

- Coupelles sous les pots de fleurs, vases : videz-les régulièrement (au moins une fois par semaine) ou supprimez-les
- Seaux, matériel de jardin, récipients divers : videz-les puis retournez-les, ou mettez-les à l'abri de la pluie.
- Bidons de récupération d'eau : recouvrez-les à l'aide d'un filet moustiquaire ou de tissu, en vous assurant que les moustiques ne pourront pas accéder à l'eau.
- Bassin d'agrément : introduisez des poissons, qui mangeront les larves.

Nous vous invitons à utiliser la plateforme www.signalement-moustique.fr pour signaler la présence du moustique tigre.

Plus d'informations sur **le site du Ministère de la Santé**.





4-11 ANS & 12-17 ANS

LA BIG AVENTURE

HIVER - PRINTEMPS - ÉTÉ / 2019 - 2020



www.vacancespep.fr

03 69 99 10 10

Bienvenue à la rue de la chapelle



Les riverains de la rue de la Chapelle vous invitent à venir découvrir le fleurissement qu'ils ont réalisé.

